



du 8 au 15 juillet 2023

colo d'été !

de 13 à 17 ans



Crée ta colo en itinérance !

dossier

d'inscription au séjour !

Séjour d'été « Crée ta colo en itinérance ! »
du 08 au 15 juillet 2023 en Seine-et-Marne



pièces

à joindre au dossier

**Séjour d'été « Crée ta colo en itinérance ! »
du 08 au 15 juillet 2023 en Seine-et-Marne**

Merci de renvoyer les éléments demandés dûment remplis et signés le cas échéant :

- La fiche d'inscription individuelle**
- La Charte de bonne conduite de nos séjours** à faire signer par l'enfant et le responsable légal
- La fiche sanitaire de liaison** (CERFA 10008*02)
- Une photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile et accident individuel**
- L'autorisation de droits à l'image et de prise de son** dont vous conservez un exemplaire
- L'attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques** (obligatoire pour la pratique des activités nautiques)
- Le règlement*** du séjour

Vous avez la possibilité de régler en trois fois. Les Chèques Vacances sont acceptés.

Nous souhaitons avoir encaissé la totalité du séjour à la fin du mois de Juillet 2023.

- *Par chèque* : à l'ordre de la FDFR77
- *En espèces* : à déposer directement au siège de la FDFR77
- *Par virement bancaire* (nous contacter pour les informations bancaires)

*un acompte de 60€ vous est demandé afin de réserver le séjour de votre enfant.

**LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST À RETOURNER PAR VOIE POSTALE
OU À DÉPOSER EN MAINS PROPRES À :**

FDFR77

Place de l'Eglise

77000 - LIVRY-SUR-SEINE

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter :
Morgane Lopez au **06 31 62 14 61** ou par mail à **anim.jeunes@fdfr77.org**

IMPORTANT : En cas d'annulation de votre séjour signalée à moins de 30 jours avant le début du séjour, sauf justificatifs (raisons médicales, etc.), le règlement de 180€ sera encaissé.



fiche

d'inscription individuelle

PHOTO DE
L'ENFANT

**Séjour d'été « Crée ta colo en itinérance ! »
du 08 au 15 juillet 2023 en Seine-et-Marne**

l'inscrit

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Sexe :

Adresse complète (si différente de celle du responsable légal) :

Adhérent d'un Foyer Rural ? Oui Non Numéro d'adhérent :

le responsable légal

Nom : Prénom :

Père Mère Tuteur

Adresse complète :

Téléphone pendant le séjour :

Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Adresse mail :

renseignements

Numéro de sécurité sociale :

Mutuelle :

Numéro de contrat :

Compagnie d'assurance (responsabilité civile) :

Numéro de contrat :

Numéro d'allocataire CAF :

Régime alimentaire spécifique :

Ces renseignements vous sont également demandés pour partie sur la fiche sanitaire de liaison : la fiche sanitaire suit le groupe pendant tout le séjour, et est donc conservée par le responsable du séjour alors que la présente fiche est conservée par l'organisateur.



charte de nos séjours

les 10 règles à respecter

- 1. RESPECT ET TOLÉRANCE** - Vis à vis des autres participants et des adultes. Pour cela, nous refusons toute forme de discrimination quelle qu'elle soit. Seront proscrits tout comportement dangereux (bagarres, violences entre jeunes ou envers un adulte), propos désobligeants (à caractère racial, homophobe, religieux, etc.) envers des camarades, l'équipe d'encadrement, les intervenants et tout autre personne qu'ils seront amenés à côtoyer lors du séjour.
- 2. RESPECT DES BIENS ET DU MATÉRIEL À DISPOSITION** - Nous exigeons le respect de la propreté des locaux, des lieux de vie, des lieux de visite, des véhicules utilisés ainsi que de l'ensemble du matériel mis à disposition lors du séjour (tentes, matériel de camping, matériel de jeux et de loisirs, etc.).
- 3. LE VANDALISME OU LA DESTRUCTION VOLONTAIRE DE TOUT BIEN EST INACCEPTABLE** - Toute détérioration volontaire par un participant sera facturée aux responsables de l'enfant (parents, tuteurs ou représentants légaux).
- 4. PERTES ET VOLS** - En collectivité et avec les déplacements fréquents sur les lieux d'activités, il n'est pas rare que les enfants ou les jeunes égarés un vêtement ou des effets personnels malgré la grande attention de nos équipes d'animation. Dans ce contexte, la FDFR77 ne peut être tenue pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus.
- 5. L'ARGENT DE POCHE** - L'argent de poche est autorisé sur le séjour, néanmoins nous demanderons de ne pas dépasser la somme de 50 euros. Les participants seront autonomes sur la gestion de leur argent et ils en auront également la responsabilité. C'est pourquoi l'argent de poche ne sera pas confié à un animateur. La FDFR77 se décharge de toute responsabilité en cas de perte et de vol.
- 6. DISCIPLINE** - Tout manquement grave à la discipline sera signalé par courrier recommandé ou décision imminente aux parents suite à la concertation du directeur, de l'équipe d'animation et de l'organisateur du séjour. L'exclusion pourra être décidée et les frais de transport seront à la charge des parents.
- 7. LE TÉLÉPHONE PORTABLE** - Nous demandons à chaque participant qui possède un portable de l'utiliser sur les moments décidés avec l'équipe. Nous refusons qu'il soit utilisé pendant les activités ou à un moment de vie collective. Le jeune reste responsable de son téléphone portable dès lors qu'il est en sa possession. La FDFR77 se décharge de toute responsabilité en cas de perte et de vol.
- 8. ALCOOL** - Toute consommation d'alcool est strictement interdite sur nos séjours.
- 9. RESPECT DES LOIS** - La loi est faite pour protéger l'enfant, le jeune et nous l'appliquons.
- 10. RÈGLES DE VIE** - Tous les participants de nos séjours s'engagent à respecter l'ensemble des règles de vie mis en place par l'équipe d'animation en concertation avec les jeunes : horaires (lever, coucher, repas, etc.) organisation des sorties, respect des consignes de sécurité, utilisation du téléphone portable, respect des règles d'hygiène, etc.

Fait le :
Signatures (précédées de **lu et approuvé**)

Nom et Prénom de l'enfant :

De l'inscrit

Des responsables



autorisation

de prise de vue,
de son et de diffusion

autorisation séjour d'été 2023

Dans le cadre strict des activités pédagogiques et éducatives de la FDFR77, des photos peuvent être prises, des vidéos captées et des prises de son dans le cadre d'enregistrements podcasts. Nous pouvons être amenés à reproduire, diffuser et publier l'image et la parole de votre enfant sur notre site, à l'intérieur de notre magazine et sur nos différents supports de communication.

Nous sollicitons donc une autorisation pour l'utilisation d'images fixes ou animées et de son, représentant votre enfant, en complétant le coupon ci-dessous.

Merci de faire précéder la signature de chacun, de la mention «Lu et approuvé» ainsi que vos noms et prénoms de manière clairement identifiable.

autorisation prise de vue, de son et de diffusion

Nom et prénom de l'enfant :

accepte n'accepte pas

la reproduction, diffusion et publication des images et prises de parole me concernant pour l'année 2023 et pour une durée de 10 ans.

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé») :

Mme accepte n'accepte pas

la reproduction, diffusion et publication des images et prises de parole concernant mon enfant pour l'année 2023 et pour une durée de 10 ans.

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé») :

M. accepte n'accepte pas

la reproduction, diffusion et publication des images et prises de parole concernant mon enfant pour l'année 2023 et pour une durée de 10 ans.

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé») :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
 MÉDICAMENTEUSES oui non
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
 Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

**ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE
A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES
DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3)

Le test prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée (**test est réalisé sans brassière de sécurité**), pour les activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyonisme (fiche 4) ;
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2) ;
- surf (fiche 18) ;
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3) ;
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4) ;
- vol libre : activités de glisse aérotractée nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 20.1 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

Effectuer un saut dans l'eau	<input type="checkbox"/>
Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes	<input type="checkbox"/>
Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes	<input type="checkbox"/>
Nager sur le ventre pendant 25 mètres	<input type="checkbox"/>
Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant	<input type="checkbox"/>

Test réalisé : avec brassière sans brassière

Résultat du test : satisfaisant non satisfaisant

Personne ayant fait passer le test :

Nom et prénom :

Qualification (voir informations au verso) :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif (sauf BNSSA) :

Signature et cachet du professionnel :

Liste des personnes habilitées à faire passer le test :

- Les personnes ayant le titre de maître nageur-sauveteur (MNS) de par la détention de l'un des diplômes suivants :
 - diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur
 - BEES option activités de la natation
 - BPJEPS spécialité activités aquatiques et de la natation
 - BPJEPS spécialité activités aquatiques avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - licence professionnelle animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportive avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - licence générale entraînement sportif avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- Les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)
- Les détenteurs des diplômes suivants :
 - BEES option canoë-kayak et disciplines associées
 - BEES option voile
 - BEES option surf
 - BPJEPS spécialité activités nautiques avec mention canoë-kayak et disciplines associées, ou voile ou surf
 - BPJEPS spécialité activités nautiques avec UCC canoë-kayak ou planche à voile
 - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec CS canoë-kayak et disciplines associées en mer ou CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention canoë-kayak et disciplines associées en eau vive
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation course et CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation synchronisée avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention water-polo avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention plongeon avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique

Test admis en équivalence :

- Le Sauv'Nage

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies par le décret est équivalente au test défini par l'arrêté

Les fédérations concernées sont celles qui siègent au sein du conseil interfédéral des sports aquatiques (CIAA) : fédé. clubs sportifs et artistiques de la défense ; fédé. d'études et sports sous-marins ; fédé. handisport ; fédé. natation ; fédé. pentathlon moderne ; fédé. sport adapté ; fédé. sport d'entreprise ; fédé. de sauvetage et secourisme ; fédé. sport universitaire ; fédé. triathlon ; fédé. sportive et culturelle de France ; fédé. sportive gymnique du travail ; union des œuvres laïques d'éducation physique ; union de l'enseignement libre ; union du sport scolaire ; union de l'enseignement du premier degré.

- L'Attestation du Savoir Nager Scolaire

Arrêté du 9 septembre 2015

Article A 322-3-3 du Code du sport

trousseau conseillé

merci d'étiqueter
chaque élément !

Éléments	Quantité fournie	Pointage premier jour	Pointage dernier jour
8 slips, caleçons, culottes, ...			
8 paires de chaussettes			
8 t-shirts, débardeurs, ...			
2 pantalons type jean's			
3 shorts, leggings ou bermudas			
3 ou 4 sweat-shirts, polaires, pulls			
1 pyjama chaud ou tenue pour dormir + 1 pyjama léger			
1 k-way ou veste imperméable (voire une cape de pluie)			
1 sac pour le linge sale			
1 trousse de toilette COMPLÈTE (1)			
2 serviettes de toilette + 1 serviette type piscine / drap de plage			
1 paire de tongs ou similaire (pour la douche)			
2 paire de basket ou chaussures fermées (2)			
1 maillot de bain			
1 gourde			
1 lampe torche ou lampe torche frontale (accompagnée de piles/batterie de rechange ou d'un chargeur)			
1 tente (privilégiez les «2 secondes») + 1 sac de couchage et 1 plaid chaud + 1 oreiller + un matelas autogonflant (type rando) ou matelas avec son gonfleur (3)			
1 tube de crème solaire			
1 chapeau ou casquette			
1 paire de lunettes de soleil			
1 sac à dos (4)			
et aussi : une chaise pliante de camping, du matériel de popote (assiette, verre et couvert dont un petit couteau type couteau Suisse), de la lecture, un jeu de carte... un chargeur solaire de préférence pour le téléphone portable.			

(1) TOUS les médicaments nécessaires devront impérativement être accompagnés de leur ordonnance et remis dans un sac/ pochette transparente type sac de congélation marqué au nom et prénom de l'enfant.

(2) Une paire de chaussures servira notamment durant les randonnées et excursions. Privilégiez des chaussures à semelle épaisse qui ne craignent pas les salissures.

(3) Le séjour étant en itinérance, un matelas autogonflant facilitera la vie de votre enfant et sera un gain de temps au vu des nombreux changements de camp.

(4) Ce sac devra pouvoir contenir une gourde ou bouteille (1,5L), un pique-nique, une serviette de bain, une paire de chaussures et un tube de crème solaire.

Pas de jeux vidéos !

Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne

Place de l'Eglise - 77000 Livry-sur-Seine - Tél : 01.64.64.28.21 - anim.jeunes@fdfr77.org - www.fdfr77.org

trousseau conseillé

nos recommandations

Le nombre de vêtements indiqué tient compte de ce que l'enfant porte sur lui le jour du départ. Les quantités sont données à titre indicatif. N'hésitez pas à adapter les choses en fonction de votre enfant.

Attention, durant nos séjours le linge n'est pas lavé (sauf si nécessaire).

Comme l'indique notre « charte du séjour », nous vous rappelons que l'argent de poche, les téléphones portables, MP3 et autres objets de valeur ne sont pas sous notre responsabilité. Aucune console de jeu ne sera acceptée. Les jeunes sont là pour passer du temps entre eux et avec les animateurs, de nombreuses activités sont prévues, ils ne s'ennuieront pas.

L'hébergement se fera sous tente, sur 3 campings de 3 communes différentes, avec une nuit en bivouac.

MERCI DE JOINDRE L'INVENTAIRE DU CONTENU DU SAC.

engagement du jeune

Ce séjour sera le résultat de l'engagement des jeunes et de leurs choix. L'objectif étant de les impliquer dans la réalisation et la mise en place du projet, tout en leur permettant de tisser des liens avec leurs pairs. Ce qui nécessite que votre enfant s'inscrive dans la démarche et participe à plusieurs temps de rencontre pour concevoir et préparer le séjour, en amont du départ.

Nom, prénom et signature du jeune :

Nom, prénom et signature du parent ou responsable légal :

Nom, prénom et signature de l'animateur :

infos

départ et retour

Séjour d'été « Crée ta colo en itinérance ! »

du 08 au 15 juillet 2023 en Seine-et-Marne

Buthiers - Chenoise - Melun / La Rochette - Fontainebleau

départ

Le lieu de rendez-vous est fixé :

Le Samedi 8 Juillet 2023

horaire à préciser

**Gare SNCF de Livry-sur-Seine
12 Rue de Melun - 77000 Livry-sur-Seine**

Parking de la Gare

retour

Le lieu de rendez-vous est fixé :

Le Samedi 15 Juillet 2023

à 12h00

**Gare SNCF de Livry-sur-Seine
12 Rue de Melun - 77000 Livry-sur-Seine**

des questions ?

Si vous avez des questions, vous pouvez joindre Morgane

au 01.64.64.28.21 ou 06.31.62.14.61

Nous nous invitons à nous faire part de vos propositions et demandes de covoiturage par mail : **anim.jeunes@fdfr77.org** ou par téléphone au 01.64.64.28.21.

Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne

Place de l'Eglise - 77000 Livry-sur-Seine - Tél : 01.64.64.28.21 - anim.jeunes@fdfr77.org - www.fdfr77.org